



Protocole sanitaire dans les piscines Ville de Limoges

Dans le contexte sanitaire actuel, la reprise de la saison sportive 2020-2021 dans les piscines de la ville de Limoges est conditionnée au respect des consignes proposées par le club. Ces consignes seront communiquées au service technique de la ville afin d'avoir une cohérence dans les dispositions prises. Elles ne dispensent pas des recommandations en vigueur dans l'établissement.

Les règles générales sont :

- le lavage des mains à l'entrée de la piscine (SHA),
- le port du masque, jusqu'au bord du bassin, pour les nageurs ayant plus de 11 ans,
- la distanciation physique dans la mesure du possible,
- le port du bonnet est obligatoire.

Le club fournira le gel. Les nageurs et parents prendront en charge la fourniture des masques. Une fiche « fiche intervention désinfection » permettra de formaliser la fréquence de nettoyage des éléments physiques mis en contact par les nageurs.

Organisation de l'accès à l'établissement et des bassins.

Les enfants de moins de 11 ans :

Le port du masque n'est pas obligatoire. Les parents qui voudront accompagner les enfants à chacun des vestiaires devront porter le masque et s'étant au préalable lavé les mains à l'entrée de l'établissement. Les casiers ne seront pas utilisés. La douche savonnée avant la séance est obligatoire. Les parents pourront récupérer les sacs avec les affaires du nageur et revenir à l'entrée basse de la piscine niveau entrée des Casseaux. Aucun stationnement dans les escaliers et dans la partie haute d'accès aux vestiaires sera autorisé. La ville de Limoges organisera le marquage et la neutralisation des espaces où la distanciation physique n'est pas possible.

Le croisement de groupes sera limité au maximum et organisé. Le port du bonnet est obligatoire dans le bassin.

En fin de séance les parents seront informés et pourront revenir aider leurs enfants à se rhabiller.

Les nageurs de plus de 11 ans :

Pas de dérogation : le port du masque obligatoire depuis l'entrée de l'établissement jusqu'à la douche, puis le bord du bassin. Les autres consignes mentionnées ci-dessus sont les mêmes. Les consignes d'hygiène sont les mêmes pour tout le monde. Les sacs pourront être déposés au bord du bassin. Les casiers seront condamnés. La distanciation sera respectée lors des échauffements à sec et en fin de séance. Le port du bonnet est obligatoire dans le bassin.

Il est conseillé de mettre son masque une fois la séance terminée.

Mesures complémentaires des responsables du club :

Un questionnaire préalablement à l'entraînement sera remis à chaque licencié en début de saison. Une attestation de réception de ce document, par le nageur ou parents pour les mineurs, sera signée et communiquée au club.

Le questionnaire ne sera communiqué au club que si un des points mentionnés est positif. Le nageur ne pourra participer aux séances. Ce principe permettra ainsi d'améliorer la traçabilité des faits.

Résumé de l'accès à la piscine :

- Je viens masqué et lavage des mains obligatoire
- Masqué, je me mets en maillot dans les vestiaires.
- Avec mon sac je me dirige vers les douches, je pose le sac et le masque dans le sac ; prise de douche savonnée, je remets le masque.
- Masqué, je me dirige vers le bord du bassin avec mon sac et je mets mon bonnet jusqu'au retour au vestiaires.
- Juste avant de pénétrer dans l'eau, je pose mon masque dans mon sac ; je vais dans l'eau.

Ordre inverse à la fin de la séance sans repasser obligatoirement par la douche.

Le président du C.A.P.O natation

Alain ROUANET

La correspondante COVID

Annabelle NARDOUX tel : 07 67 00 26 77